



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-335

I-4 Autres types de contrats

Objet : AVENANT POUR LA LOCATION DE LA PRESSE NUMERIQUE DU SERVICE INFOGRAPHIE.

**DGA Ressources
DINSI**

Affaire suivie par J.BACHÉ
Tél : 05 57 73 07 36
N/ Réf : JB/NL - 242690

DGS :
Cab :
Adjoint :
DGA :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU, le Code de la Commande Publique

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que dans le cadre de son développement régional, la société KOÉSIO AQUITAINE, sise 13 Avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC, a fait l'acquisition de l'entreprise R2S, en vue de consolider sa couverture technique et commerciale dans le métier des systèmes d'impression,

DECIDE

ARTICLE 1

De signer un avenant (N°1) de transfert avec la société KOESIO AQUITAINE.

ARTICLE 2

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 06/07/2022

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220706-DEC2022_335-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Le Maire de la Teste Patrick DAVET

